

Quand de nouveaux missionnaires vinrent reprendre la place des martyrs, ils trouvèrent la basilique de l'Assomption usurpée par les Musulmans. Et à ce propos voici le fait curieux rapporté par Canisius.

Un Santon voulait obliger nos religieux à lui payer un droit d'entrée, comme les autres chrétiens pour visiter le Sépulcre de la Sainte Vierge. Voulant maintenir ses droits, le Gardien du mont Sion protesta énergiquement, sans triompher toutefois de la cupidité du derviche. C'est alors que la Reine du Ciel intervint pour venger une cause qui était aussi la sienne.

Elle apparut, une nuit, à l'iman obstiné, lui ordonna de laisser libre aux chrétiens l'accès de la chapelle, le menaçant d'un grand châtiment s'il persistait. Il persista, et quelques jours après, il se réveilla perclus de tous ses membres. Désespéré il fit appeler le Père Custodé, lui raconte sa vision, le conjure d'intercéder pour lui, et lui remet la clef du Sanctuaire espérant ainsi obtenir sa guérison. Cet acte fléchit en effet la Reine du Ciel et le derviche recouvra la santé.

Quelques temps après, en vertu des Bulles d'Innocent VI et d'Urbain V, le 13 mars 1392, le P. Chauvet d'Aquitaine, alors Custode, pouvait prendre juridiquement possession du tombeau de la Vierge par devant Jean Castaint, d'Aix, notaire apostolique, qui en passa l'acte officiel.

Il fut dressé avec un caractère particulier de solennité, en face de la Basilique de l'Assomption, en présence d'un grand nombre de religieux, de plusieurs pèlerins distingués, des principaux Musulmans et des représentants officiels des différentes communautés schismatiques habitant Jérusalem.

Les Franciscains qui depuis lors gardaient cette église, purent encore, en 1756, en réparer les voûtes, en renouveler la porte, et faire même la petite place qui lui sert de parvis. Ici se place un fait important : je veux parler d'une accusation lancée par les Grecs contre les Pères de la Terre-Sainte, et si odieusement ridicule que nous ne la rapportons que pour montrer à quelles inepties peuvent arriver la haine et l'esprit de parti.

Les Grecs accusèrent les Franciscains d'avoir enlevé le corps de la Sainte Vierge et de l'avoir vendu au Pape ! Ce fait si invraisemblable fut l'objet d'une sérieuse enquête à la suite de laquelle l'Ambassadeur de France obtint en 1756 un firman qui

fléti
dan
dep
C
surt
Pèr
firm
«
le té
ques
de vi
Ils se
les te
du Si
pour
firma
Seign
beau
paravi
avaier
ambas
grecqu
« Ces
qui il l
des Fr
Tel
traités
France
liques,
savoir
représe
dre la r
sances
Sanctua
Cepe
sur le C
tellemen
Arménie
n'ont pu